

LES CAUSES ET LES REMEDES DU TERRORISME EN TURQUIE

Prof. Dr. Öztekin TOSUN

INTRODUCTION

Comment assurer la paix interne en Turquie? Pour pouvoir répondre à cette question, il faut d'abord déterminer qu'est-ce que ça veut dire la paix interne.

On pense très justement que toutes les infractions pénales dérangent la société. Mais on ne doit pas oublier qu'il n'y a aucune société sans infractions. Alors on doit admettre normale une société quand elle ne dépasse pas un certain taux de criminalité.

En Turquie, depuis 1968, on voit une criminalité de violence entre des groupes disons politiques dont les membres ne se connaissent pas personnellement, mais tout de même veulent tuer.

Le crime de meurtre, avant 1968 aussi était un des crimes assez en avant statistiquement, mais il était réalisé pour des raisons très différentes.

Par sa forme nouvelle la criminalité alarme le public et ainsi trouble la paix interne. La forme nouvelle se fait montrer par sa "collectivité", par son organisation. Nous en voulons d'abord trouver les causes et ainsi chercher les possibilités de les prévenir avec des mesures appropriées.

Première Partie

LES CAUSES CRIMINOGENES DU TERRORISME

I. CAUSES GÉNÉRALES DES INFRACTIONS

On peut faire plusieurs classements des causes crimino-gènes par exemple causes endogènes et exogènes, causes sociales-biologiques-psychologiques-psychiatriques, etc. Nous croyons qu'entre les diverses catégories de causes il y a nécessairement des liens, des rapports qui aboutissent à une action et à une réaction qui les rendent hétérogènes, qui donne lieu à un mélange des causes, à une entente — effet mutuel. Malgré cette difficulté d'analyser les causes, seulement pour faire une idée claire et un peu approfondie sur un champ déterminé, il faut les séparer et ainsi suivre une classification quelconque.

Toutes les causes des infractions peuvent être réduites à une classification à quatre termes, c'est-à-dire les causes sociales, psychologiques, psychiatriques et biologiques. Pour étudier spécialement les infractions mettant en danger la paix interne, il faut les réduire à deux catégories, causes sociales et non sociales. Ce n'est pas difficile à deviner qu'avec la locution "causes non sociale" nous avons l'intention de ressembler en une seule catégorie les causes biologiques, psychiatriques et psychologiques.

II. CAUSES SPÉCIALES DES INFRACTIONS METTANT EN DANGER LA PAIX INTERNE

1 — Augmentation remarquable des causes crimino-gènes sociales

Nous croyons que les causes non sociales des infractions demeurent inchangées comme avant, mais ce sont les causes sociales qui diffèrent du point de vue quantitatif et qualitatif.

2 — Schéma des causes sociales qui augmentent les infractions mettant en danger la paix interne

A — *Augmentation de la population.*

C'est un fait désormais fameux qu'on rencontre partout, mais très vivement dans le pays en voie de développement. Avec le minimum de confort la population est quadruplée en quarante années. Les enfants et les jeunes dominant et ils font la partie non travaillante et de plus la partie qui exige d'être bien formée et préparée pour l'avenir, c'est-à-dire, en même temps non productrice et la plus consommatrice.

B — *Industrialisation*

L'industrialisation aussi est un fait désormais historique; elle est très utile pour un pays; les gens trouvent le travail et le pain. Mais, ses inconvénients sont la ruée vers les métropoles et les chômages méthodiques.

a) Ruée vers les métropoles.

A peu près % 45 des grandes villes habitent dans les bidon-villes avec toutes les conséquences dramatiques: quartiers sans planifications, canalisations, voies, écoles, et avec carences des forces de sécurité.

b) Chômage.

Le chômage dans les villes trouble non les couches inférieures de la population, mais les jeunes gens qui ont le droit à un diplôme d'étude spécialement en sciences sociales. Dans les villages, par contre, les pauvres paysans cherchent du travail dans les villes ou en pays étrangers comme l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, la Hollande, la Suède.

C — *Coincidence historique des deux développements extraordinaires: la connaissance en même temps de la démocratie et de la justice sociale.*

La démocratie et l'apparition de la bourgeoisie, à elle

seule, suffit à faire rage en France en 1789; la justice sociale le suivait à peu près à un demi siècle d'écart, c'est-à-dire en 1848.

La situation des pays en voie de développement est différente; parce que ces pays connaissent les deux faits ensemble. Alors, la crise s'aggrave et les difficultés d'adaptation aux nouvelles situations s'acerbent. Il y a le même croisement en Turquie. Sa première Constitution date de 1876, mais en vérité la première élection démocratique tombe à 1950, l'année à peu près du début de l'industrialisation et des idées de justice sociale.

D — Développement extraordinaire des mass-media.

La presse, puis la radio et enfin la TV ont bouleversé les vues, les croyances peut-être des êtres humains. Jadis, les pauvres n'avaient pas une idée sur la vie des riches; mais désormais les paysans aussi savent très bien telle ou telle place des grandes métropoles, eux aussi veulent vivre comme tous les autres.

Tous ces changements mettent en action les masses populaires vers le bonheur désiré, d'où proviennent quelquefois les causes mettant en danger la paix interne.

Quels peuvent être les remèdes pour éliminer ces causes sans mettre en danger le bonheur populaire?

Cherchons à les énumérer.

Deuxième Partie

MESURES CONTRE LES CAUSES DU TERRORISME

Ces mesures peuvent être classifiées en deux catégories: celles qui sont à longue échéance et celles qui son à brève échéance.

Les mesures à longue échéance sont difficiles à réaliser, mais une fois réalisées elles servent vraiment. Elles coûtent chères, mais elles valent bien la peine de dépenser.

Les mesures à brève échéance peuvent être prises plus facilement, mais malheureusement elles ne suffisent pas à elles-seules à constituer de vrais remèdes. Les mesures de brève échéance sont

indispensables mais pas suffisantes; elles doivent être accompagnées par les mesures à longue échéance.

I. MESURES A LONGUE ÉCHÉANCE

On peut diviser ces mesures en quatre groupes: Mesures éducatives, mesures d'enseignement, mesures économiques et mesures contre le surpeuplement.

1 — Mesures éducatives

Ces mesures suivent des fins éducatives ou instructives. Elles contiennent l'éducation préscolaire, le contrôle des programmes de mass-média, la réalisation des loisirs pour les jeunes, la punition par l'Etat des voies de faits sans aucune plainte préalable des parties lésées et finalement l'indulgence vers les idées différentes et par conséquence non punition des délits d'opinion.

A — *Education préscolaire*

La psychologie admet que le caractère d'enfant se cristallise, devient interchangeable vers l'âge de sept ans.

Pour cette raison, il faut s'intéresser à l'enfant dès les premières années, comme on voit en Belgique, une et demie année à peine achevée. Jusqu'à six années l'enfant peut être instruit, éduqué; après cet âge il apprend plutôt qu'être éduqué.

Malheureusement en Turquie cette vérité s'est échappée des yeux et la mobilisation contre l'analphabétisme a pri pour début la septième année. Je crois que, comme la domestication des bêtes, l'homme aussi a besoin d'être éduqué, formé pour bien vivre en société; sinon, il peut faire des malices, commettre des infractions. La vie scolaire, puis universitaire en Turquie en est le témoin le plus convainquant.

Les élèves dans les écoles et les étudiants dans les Universités sont dans une hostilité telle qu'ils ne se supportent pas et ils se mettent en conflits physiques au lieu de discussions civilisées, d'où des morts et des blessés, des incendies et des explosions, etc...

Je crois que l'éducation préscolaire en sera un remède efficace. Où sommes-nous du point de vue de la réalisation de cette mesure?

Il faut avouer qu'on n'a rien fait. Ainsi, elle nous manque à peu près complètement.

Devant les causes nouvelles qui facilitent les infractions, comme l'augmentation de la population, la mobilisation des masses populaires des villages vers les métropoles où elles ne sont connues individuellement ni par la police, ni par les habitants, les effets néfastes des mass-média, etc., il devient indispensable d'avoir un nouveau remède comme l'éducation préscolaire qui était peut-être méconnue avant. Parce que jadis n'existaient pas les causes nouvelles précitées.

B — Contrôle à des fins éducatives des programmes des mass-média, surtout de la T.V.

Entres les causes des crimes, on pouvait citer la presse; il avait les partisans et les contraires aussi. Mais, la presse était fermée pour les analphabètes. La radio et plus précisément le transistor a franchi le mur d'analphabétisme; mais il était, d'une part soumis au contrôle suffisant de l'Etat, d'autre part, il n'était pas assez efficace peut-être comme montre le vieu dicton latin "verba volent sed acta manent". La télévision, au contraire, parait un instrument très efficace; pour cette raison, je crois qu'il nécessite un changement d'idée sur la censure traditionnelle, il faut avoir une idée toute différente à l'égard de la presse écrite et parlée.

Plus clairement, nous croyons que si à la TV chaque jour on comment tant de crimes, les enfants seront plus prédisposés aux crimes qu'auparavant. La TV est un instrument tout nouveau qui peut avoir un certain poids dans une création toute nouvelle en criminologie, c'est à dire un des plus actifs des nouveaux facteurs criminogènes des infractions mettant en péril la paix interne.

Avant la T.V. existait le cinema dont on pensait qu'il avait les mêmes effets, mais ceci, à tort. Le cinéma était plus contrôlable par l'Etat et par la famille et pour cette raison ses effets étaient très peu en comparaison de la TV. Au contraire, le contrôle par l'Etat de la TV. n'est pas encore convainquant; le contrôle par la famille, faute de discipline sérieuse sur les enfants, ne se réalise pas. La

situation dans les pays en voie de développement est pire. D'une part, il sont obligés de combler les programmes avec les films policiers qui ne sont pas coûteux, d'autre part les contrôles de l'Etat et de la famille manquent.

C — Réalisation des loisirs pour les jeunes.

Les jeunes qui travaillent ou qui font des études, ont, sans aucun doute, un temps libre. Ce temps libre a une grande importance pour deux raisons. Premièrement, à cause des techniques nouvelles, de l'automatisation, ce temps libre augmente progressivement et il faut le combler le plus utilement possible. Deuxièmement, on sait que, par exemple au Moyen Age, l'inexistence des loisirs pousse plus des fois les jeunes gens à des rixes entre des villages ou des quartiers.

Si on laisse sans combler ces temps libres, on sait que les gens les combleront comme ils peuvent, sans réussir à les rendre le plus profitable possible. Alors, ils peuvent être aussi déviés de la vie sociale paisible, en tombant peut-être aussi facilement dans la criminalité ou les mauvaises habitudes, comme des drogues.

La basse population ne connaît pas beaucoup le besoin des loisirs, parce qu'elle cherche à trouver la possibilité de survivre à peine malgré les heures pleines de travail. Je crois que ces sont les étudiants qui ont besoin d'avoir les loisirs organisés, comme le sport, principalement. Mais, dans les écoles et les Universités, les sports et les autres jeux, ne sont pas bien organisés, faute des possibilités matérielles et monétaires. Alors, des milliers d'étudiants cherchent des passe-temps qui parfois deviennent périlleux aussi, comme les rixes entre eux et des petites émeutes contre les forces de sécurité. Je crois que l'idée d'organiser les loisirs pour les empêcher n'est pas encore bien comprise.

D — Punition attentive par l'Etat des voies de fait, sans aucune plainte préalable des parties lésées.

Selon le code pénal turc, les blessures qui ne dépassent pas une limite donnée, se poursuivent sur la plainte d'ayant droit. Cette limite est pour les blessures d'intention 10 jours et pour les blessures non intentionnelles 20 jours d'interdiction de travaux habituels.

Dans cette situation, le ministère public reste passif devant les blessures qui ne dépassent pas ces limites et si personne ne porte plainte. Les victimes, généralement ont peur de porter plainte ou ils ne veulent pas faire des poursuites par manque d'argent ou de temps. Alors, les délinquants ne sont pas punis et chacun doit se défendre lui-même. Cette situation fait naître une idée que chacun peut faire ce qu'il veut et reste sans punition; l'Etat n'entre pas en action vers les malfaiteurs.

Je crois que le droit pénal a un but d'obliger les personnes à respecter les lois et éduquer, en punissant ceux qui ont commis des infractions.

Malheureusement, en Turquie, ce n'est pas possible pour les infractions ne dépassant pas ces limites, et alors, les délinquants ne sont presque pas punis. Ainsi, c'est très difficile de déraciner l'habitude de faire la justice sans recourir à l'Etat.

E — Omission systématique de punition des délits d'opinion pour que l'Etat donne l'exemple le plus grand d'indulgence envers les idées comme on l'attend de la jeunesse avec insistance.

Depuis à peu près une centaine d'années en Belgique on ne punit pas les infractions commises au moyen de la presse. Tout au contraire, en Turquie, on peut dire que les infractions les meilleures punies sont les infractions de presse; parce que, les preuves sont dans les mains des Parquets.

Mais, cette situation est en conflit avec la propagande à peu près officielle qu'il faut être indulgent envers les idées des autres, que la démocratie exige le respect des idées d'autrui. Ainsi, en invitant, surtout les jeunes gens, à supporter les idées contraires, on espère d'avoir toute une génération apte à la démocratie. Mais, l'Etat en punissant par exemple un professeur ou un journaliste, donne l'exemple le plus choquant d'intolérance. Je crois que c'est le deuxième exemple qui influence les jeunes gens et les rend intolérants au lieu de la propagande officielle d'indulgence. Parce qu'on compte plus les gestes au lieu de la parole. Ainsi(les jeunes arrivent jusqu'à tuer ceux qui pensent autrement.

Il faut être très indulgent envers la presse si on veut être vraiment tolérant envers les idées.

On peut dire que, en Turquie, après des condamnations tragiques depuis des années, commencé un courant assez fort vers un régime moins rigide de responsabilité pour les délits de presse. On a institué un tribunal pour les délits de presse d'une part, on a adouci le régime de responsabilité des directeurs responsables des journaux.

2 — Mesures aux fins d'enseignement

L'enseignement sert beaucoup pour la production, et la production pour la paix sociale. Pour cette raison il faut se pencher sur l'enseignement aussi si on se plaint de la paix sociale.

En se penchant sur l'enseignement, nous voulons toucher à l'enseignement professionnel et au problème de participation des étudiants à l'administration des Universités.

A — *Priorité de l'enseignement professionnel.*

En Turquie, on sent le manque des éléments techniques qui doivent être les spécialistes et les inexpérimentés. Par exemple, il y a des opérateurs, des médecins, mais il n'y a pas des infirmières en abondance pour confier les malades après l'opération; il y a des ingénieurs, mais très peu des petits techniciens expérimentés. Pour augmenter la production et pouvoir empêcher les querelles qui naissent de l'improduction il faut que ces éléments se forment en série dans les écoles techniques. Mais il est toujours plus difficile de faire ces écoles que les écoles classiques. Pour cette raison, c'est avec peine que le nombre des écoles professionnelles se multiplie.

On peut dire que ce problème au moins est bien compris, mais pas encore résolu complètement.

B — *Participation progressive des étudiants à l'Administration des Universités.*

L'idée de co-gestion en vie universitaire est entrée premièrement vers les années 1960-61 dans les ordonnances universitaires, puis dans les lois et finalement plus développée dans les projets de lois. Mais,

pour dire la vérité, les professeurs ne veulent pas qu'elle soit sérieuse.

Nous croyons que l'accession des étudiants à l'Administration des Universités, répond à une nécessité qui se fonde sur les idées nouvelles de démocratie. Si les étudiants participent à l'administration, ils se verront aussi responsables de l'administration.

Sans doute, la participation exige que les étudiants soient conscients de leurs responsabilités.

3 — Mesures dans le monde économique

Nous pouvons nous arrêter ici sur le problème de la participation des travailleurs à l'administration des affaires et sur la justice sociale à l'égard de la division des bénéfices.

A — *Participation progressive des travailleurs à l'administration des affaires.*

A cause des idées de démocratie qui ont fleuries si fortement, les travailleurs veulent participer à l'administration des affaires. Au lieu de tomber dans les rixes, il est mieux d'organiser une co-gestion à travers une participation.

En Turquie, l'Etat, dans ce champ, cherche de donner un exemple et à peu près, dans les investissements publics, on travaille à réaliser cette participation.

Dans le secteur privé, je crois que pour le moment c'est une idée toute nouvelle et étrangère.

B — *Réalisation progressive des idées de justice sociale à l'égard de la division des bénéfices.*

Pour réaliser la justice sociale on a ordonné la grève, le contrat collectif, je pense que la participation sera aussi une garantie, un instrument de contrôle qui fixera les limites des compétences des ouvriers.

En Turquie, ces institutions, à l'exception de la participation sont déjà bien organisées et elles fonctionnent assez régulièrement.

Avec le temps, si les travailleurs auront un plus grand contrôle sur les syndicalistes, alors tout ira mieux qu'aujourd'hui.

4 — Mesures contre le surpeuplement

Ces mesures consistent dans la dispersion des agglomérations sur la surface vide du pays. Ainsi, au lieu des grandes métropoles on pense à des petites mairies; mais, en réalité cette idée est très difficile à réaliser, à cause de la ruée de la population des villages vers les grandes villes, laquelle est un phénomène de l'industrialisation sans plan. Alors, il faut, au moins, disperser les fabriques, les usines, les grandes universités, les envoyer hors des métropoles; fonder des petites villes hors des métropoles, rendre plus petits les foyers des étudiants.

On voit dans les jardins zoologiques, que le surpeuplement rend les animaux plus agressifs envers les autres. On pense que le surpeuplement influence les personnes humaines dans la même direction, c'est-à-dire vers une plus grande violence. La mesure la plus pratique de surpeuplement est la dispersion des agglomérations, abstention systématique des édifices géants.

II. MESURES A BRÈVE ÉCHÉANCE

Ces mesures se composent des mesures pénales, des mesures de procédure pénale et des mesures de droit administratif. A elles-seules elles sont incapables pour arriver à une réussite, elles doivent être suivies par les mesures dites à longue échéance; mais jusqu'à la réalisation des fruits des mesures à longue échéance, il faut que ces mesures, au moins pour une durée limitée, fonctionnent à freiner les infractions sans pouvoir les éradiquer. Ils peuvent atténuer les conséquences des causes criminogènes, c'est à dire les infractions, sinon les effacer. Ils servent pour échapper seulement au pire, jusqu'à l'arrivée des vrais remèdes qui consistent dans les mesures à longue échéance. On peut dire, qu'elles sont indispensables, mais pas suffisantes.

1 — Mesures pénales

Ces sont des changements à l'égard des infractions qui peuvent être abrogées ou être ajoutées et à l'égard des peines qui peuvent être aggravées.

A — *Décriminalisation ou dépénalisation.*

Dans une situation où on se plaint de la violence, penser à diminuer le nombre des infractions, semble contradictoire, mais en vérité cette diminution sert à poursuivre mieux les autres infractions qui sont plus importantes.

Nous avons déjà parlé de ce problème quand nous avons touché aux délits d'opinions.

B — *Création de quelques nouvelles infractions ou aggravation de quelques peines.*

On a créé, entre temps, à plusieurs reprises de nouvelles formes d'infractions, comme les infractions de violence, port d'armes, d'écritures sur les murs, etc. et on a aggravé plusieurs peines déjà existantes.

2 — Mesures de procédure pénale

Nous croyons qu'il nous manque, en Turquie, dans la lutte contre la criminalité, une police tout à fait prompte à arrêter les auteurs. Mais, depuis des années, la police est restée oubliée; personne ne s'est intéressée à ses échecs. Par contre, quelque gouvernement, au lieu de renforcer ses possibilités, a préféré de lui substituer les jeuns gens partisans, des partis qui sont au pouvoir. Alors, la police a perdu, à côté de ses possibilités matérielles, aussi son prestige moral.

Il faut, dans cette situation, remédier rapidement ces lacunes, c'est-à-dire rendre la police dans un état d'accomplir son fonctionnement. Nous pensons que les mesures qui serviront à l'arrestation des auteurs des infractions peuvent être résumées en deux rubriques comme les mesures qui renforcent la police et les mesures qui renforcent la position du Ministère public vis à vis de la police.

A — Mesures qui renforcent la police.

a) Mesures quantitatives.

Pour juger les auteurs des infractions il faut tout d'abord une police suffisant numériquement. En Turquie, malheureusement la proportion de la police à la population est très loin d'être normale à cause de la ruée des gens des villages vers les villes.

De temps en temps on entre dans l'état de siège et alors, les militaires s'ajoutent au nombre des policiers et on peut trouver la balance; mais quand se termine l'état de siège, alors recommencent à se faire sentir les conséquences de cette pénurie numérique. Je crois que, spécialement la vie en démocratie exige une police suffisante d'abord numériquement. Alors il faut augmenter le nombre des policiers.

b) Mesures qualitatives.

Il faut, à côté des policiers numériquement suffisants, des équipements modernes et une formation professionnelle bien organisée pour que la police soit à un niveau d'accomplir ses tâches contre les criminels. Les réalités obligent les autorités à penser sur ces lacunes et de jours en jours on rencontre des réformes dans ces champs. Mais, il ne faut pas oublier que ces réformes ne sont pas suffisantes, si elles ne sont pas suivies par les mesures à longue échéance. Pour cette raison, on a peur que les autorités se contentent de ces réformes qui sont faciles à réaliser et omettent les vraies mesures qui sont les mesures à longue échéance.

B — Mesures qui renforcent la position du Ministère public

a) Institution de la police judiciaire.

Dans la lutte contre les malfaiteurs la police est un instrument indispensable; mais, d'autre part, elle est une force, comme l'armée, qui doit être limitée, sinon, elle peut abuser de son autorité. Pour cette raison, la police doit être soumise à un contrôle sérieux.

La police, étant une force armée, doit être hiérarchisée et dépendre d'un chef. Dans la lutte contre la criminalité, ce chef doit être le Ministère public, personnage judiciaire. Malheureusement,

en Turquie, au début pour des raisons financières peut-être, n'est pas instituée la police judiciaire, c'est à dire la police qui dépend du Ministère public. Alors, le Ministère public n'est pas capable, très souvent, de faire exécuter ses ordres; il peut rencontrer quelquefois une résistance passive, parce que les policiers dépendent directement de ces Chefs professionnels.

Les policiers ne dépendant pas du Ministère public, le Ministère public peut trouver une difficulté dans les poursuites des délinquants. Mais, les gouvernements qui sont au pouvoir sont contents de cet état des choses et c'est difficile sinon impossible de changer la relation de la police avec le Ministère public.

b) Abrogation de la procédure spéciale pour les infractions des policiers.

Dans les poursuites contre les policiers le Ministère public doit suivre les dispositions spéciales des lois qui l'obligent à obtenir un permis de poursuivre du Ministre des affaires intérieures quand l'auteur présumé est Chef de police et une procédure spéciale quand il est un simple policier.

Pour augmenter la dépendance de la police au Ministère public il faut abroger ces dispositions qui lèse l'autorité du Ministère public et il faut donner la possibilité de poursuivre les infractions du Chef de la police et des policiers sans ces liens.

3 — Mesures réformant les administrations locales

Nous rencontrons ici deux mesures, une s'attachant à la limitation des zones communales, l'autre à la police communale.

A — Limitation des zones communales.

Les administrations communales sont les plus proches autorités qui dépendent directement de la population et qui s'intéressent très rapidement aux problèmes des habitants. Malheureusement en Turquie, dans les grandes villes existent des communes, des mairies, des Municipalités si étendues et grandes qu'il n'est pas possible d'avoir un contact avec les petits besoins. Alors, les habitants restent sans être satisfaits et alors ils cherchent de faire eux-mêmes les devoirs qui doivent être réalisés à travers les autorités officielles. Ainsi, les

privés cherchent de combler la lacune des autorités avec toutes ses conséquences déplorables.

B — Renforcement de la police communale.

En Turquie, la police municipale n'est pas au même niveau de la police nationale. Elle n'a pas la possibilité d'obliger ceux qui veulent venir contre ses ordres, parce que lui manque la compétence d'employer la force faute d'être non munie de l'arme. Nous pensons que si la police comunale serait à même pied avec la police nationale, on aurait une augmentation non négligeable au moins quantitativement.

Mais cette possibilité n'est pas encore réalisée on ne sait pas bien pourquoi.

CONCLUSION

En Turquie, depuis 1968 à peu près, on se plaint des actes terroristes. Chaque parti politique accuse le gouvernement d'être passif devant ce problème ou quelquefois aussi d'être co-auteur des terroristes et il se vante de le trancher s'il vient au pouvoir. Nous croyons qu'aucun gouvernement n'a encore cherché les vraies causes et moins encore pensé aux vraies mesures surtout à celles de longue échéance.

Il ne faut pas oublier que, en Turquie, d'une part les facteurs donnant lieu à des actes terroristes sont plus abondants, d'autre part, les mesures contre le terrorisme moins développées qu'ailleurs, c'est-à-dire que dans les pays industrialisés: Alors, le problème devient beaucoup plus difficile à résoudre. Pour cette raison, il faut, premièrement comprendre les causes et puis chercher de réaliser les remèdes, dans les mesures à longue échéance.